

## Thème : Actualité du droit des étrangers

**Date :** Mercredi 23 novembre 2022 de 14h à 17h

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- *Maîtriser les différentes catégories d'étrangers et les mesures d'éloignement*
- *Regards sur les règles contenues dans la loi du 10 septembre 2018 et leur application par les Tribunaux*

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- **Les différentes mesures de refus de séjour et d'éloignement**
- **Les délais de recours applicables**
- **Les demandeurs d'asile sous procédure Dublin**
- **L'application des dispositions issues de la loi du 10 septembre 2018**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication des documents annexes supports à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenantes

- Maître Aurélie MASSON, Avocate au barreau de Poitiers
- Maître Emilie HAY, Avocate au barreau de Poitiers

#### Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.